

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

Site d'exploitation connu pour un élevage de 130 vaches allaitantes et 115 bovins à l'engraissement.

Avec la reprise d'un site d'exploitation : "La Ragnerie" sur la commune de COMBREE plus des terres et installation d'un JA, le projet consiste :

- Construction d'une nouvelle stabulation sur aire paillée intégrale pour 136 vaches allaitantes et 100 veaux soit un effectif total de 205 vaches allaitantes sur le site
- Mise à jour de la cartographie du plan d'épandage avec une nouvelle SAU de 279,07 ha

Dossier réalisé par :

- Vincent GRIMAUD
- La Noelle Environnement
- TERRENA INNOVATION
- BP 20199
- 44155 ANCENIS CEDEX
- Tel : 0240989255

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

- Projet de construction d'une stabulation sur aire paillée intégrale pour 136 vaches allaitantes et veaux

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

Mise à jour du plan d'épandage avec une nouvelle SAU de 279,07 ha

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC DES PLESSIS

LE PETIT PLESSIS - VERGONNES

49420

OMBREE D ANJOU

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :

Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE OMBREE D'ANJOU SECTION B



LEGENDE

- Limite d'unité foncière
- Limite de lieux-dits
- Limite de feuille cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de commune
- Limite de département



GAEC DES PLESSIS
Le Petit Plessis - Vergennes
49420 OMBREE D'ANJOU

Tel. : 06.88.27.54.03
Site : *Le Petit Plessis - Vergennes -*
49420 OMBREE D'ANJOU



Tout doit être déclaré, SAS TERRENA INNOVATION (SAS), 111-111, 0251 route de la propriété (Inde-et-Loire), 49100, France. Toute reproduction, même partielle, est formellement interdite sans autorisation écrite de la SAS TERRENA INNOVATION. Les codes de construction ne sont qu'indicatifs. La réalisation nécessite l'avis d'un spécialiste pour le béton et les suspentes, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'information des administrations administratives de construction.

DATE	Cad.:	14.10.22	SL
	Forme:		
	N° F.V.	22B0357	
	Procéd.	PC2	
	Pl. au 1/1	1	
	Ech.:	1:2500	

LEGENDE

- Zone stabilisée perméable
- Zone stabilisée perméable à créer
- Zone bétonnée
- Zone bétonnée à créer
- Niveau terrain naturel
- Niveau sol fini
- Existant
- Projeté
- Supprimé
- Réseau électrique (consommation)
- Réseau électrique (injection électricité photovoltaïque)
- Réseau eau potable
- Evacuation Eaux Pluviales
- Compteur électrique
- Compteur eau
- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Extincteur
- Pharmacie
- Local phytosanitaire
- Cuve fuel 2500 L double coque



PLAN DE MASSE

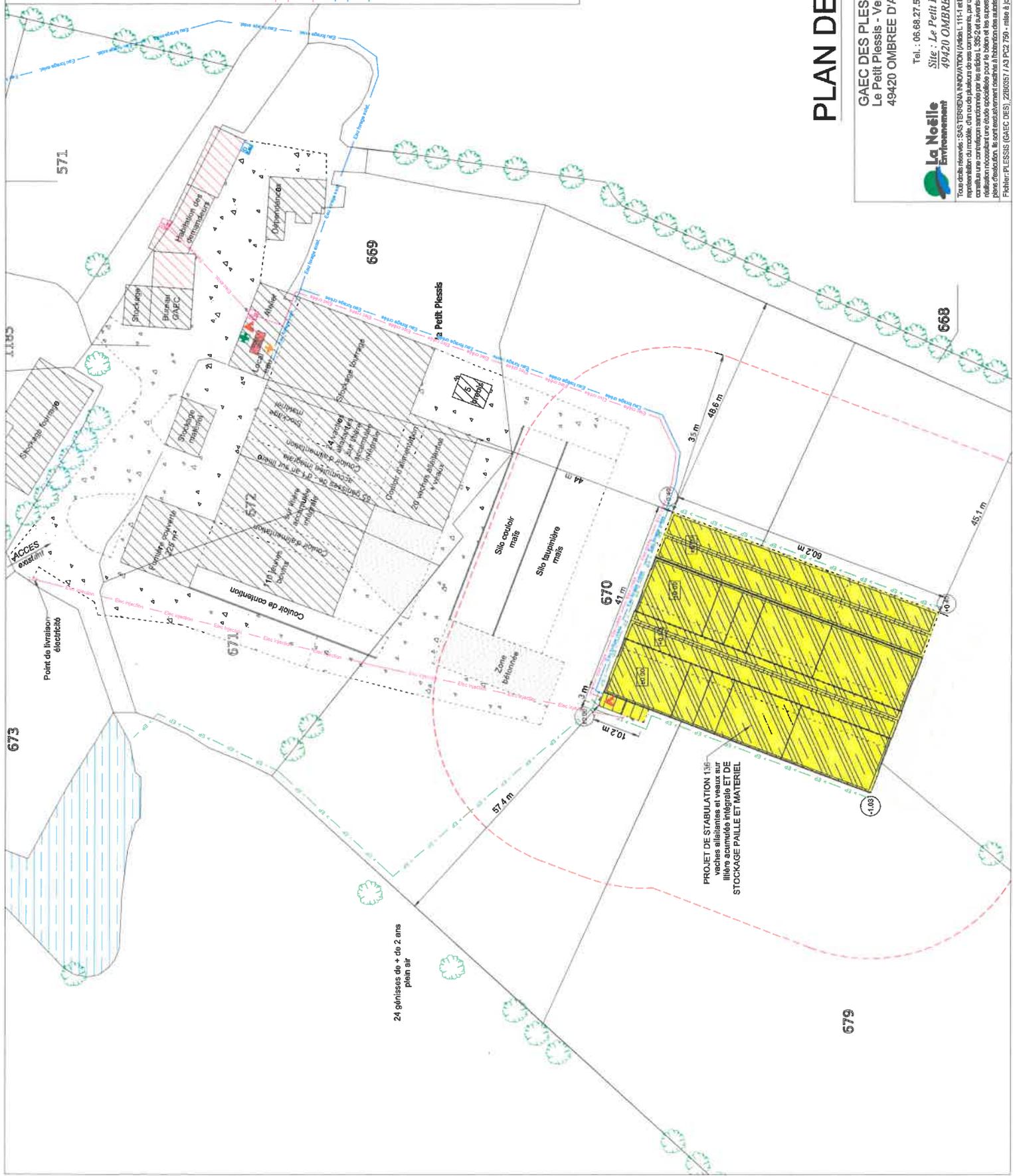
DATE	14.10.22	SL
crédit		
N° P.V.	220357	PC2
Plan n°	3	ECH : 1/750

GAEC DES PLESSIS
Le Petit Plessis - Vergennes
49420 OMBREE D'ANJOU

La Noëlle
 Environnement

Tel. : 06.69.27.54.03
 Site : Le Petit Plessis - Vergennes - 49420 OMBREE D'ANJOU

Tous droits réservés - SAS TERREMA INNOVATION (Article L. 111-1 et L. 121-1 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des Auteurs, est formellement interdite. Une telle utilisation est formellement interdite par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Les droits de consommation sont réservés. La présente est un document confidentiel. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la SAS TERREMA INNOVATION est formellement interdite. Les droits de consommation sont réservés. La présente est un document confidentiel.



PROJET DE STABILISATION 1:36
 vaches allaitantes et vœux sur
 illère accumulé intégrale ET DE
 STOCKAGE PAILLE ET MATERIEL

24 génisses de + de 2 ans
plein air

